

Communiqué sur les votations du 19 mai

Les Jeunes Libéraux-Radicaux Valaisans recommandent le OUI aux deux votations fédérales

La révision de la loi sur les armes fait suite à l'introduction d'une nouvelle directive de l'accord Schengen visant à assurer un **meilleur contrôle** des armes semi-automatiques sur le continent européen. En tant que pays signataire des accords Schengen-Dublin, la Suisse doit intégrer cette directive dans son droit interne en révisant la loi sur les armes. Les modifications législatives sont **mineures**. Les chasseurs ne chassant pas à l'arme semi-automatique et les militaires ne seront pas concernés. Les tireurs devront prouver qu'ils tirent au moins 1x chaque 5 ans ou qu'ils sont membres d'une société de tir. Les propriétaires d'armes semi-automatiques devront s'inscrire dans un registre cantonal dans les 3 ans. Les modifications proposées ne vont donc **pas retirer les armes**, elles vont juste **permettre un meilleur suivi** de ces armes.

Ces modifications sont adaptées et raisonnables, garantissant la liberté de tir pour chacun. Lors de la négociation de cet accord, le gouvernement suisse a pu **défendre ses intérêts** et aménager des exceptions pour les traditions de tir suisses. Accepter ces petits changements nous permettra de rester dans l'espace Schengen.

Être membre de l'espace Schengen garantit la liberté de chacun de se déplacer, permet au secteur touristique d'avoir accès à une clientèle internationale et assure la sécurité du pays par l'échange de données policières avec les autres pays. Refuser cette loi, c'est refuser l'évolution de l'accord Schengen, donc refuser les règles du jeu de cet espace et finalement refuser d'en faire partie. On ne peut pas être un pied dedans et un pied dehors. Refuser cette révision, c'est refuser l'accord Schengen.

Nous soutenons aussi la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA). Elle se compose de deux volets. Pour le premier volet, nous souhaitons **l'égalité de traitement en matière fiscale** entre sociétés traditionnelles et sociétés à statuts spéciaux (holding, mixte, société de domicile, etc.). L'abolition des statuts spéciaux entraînera une augmentation d'impôts pour ces entreprises. Notre compétitivité sur le plan international perdurera puisque nous serons **en règle avec les standards internationaux** et à l'image des autres pays, nous introduirons des outils fiscaux pour **encourager l'innovation et la recherche** & développement.

D'autre part, le **fédéralisme est préservé** puisque chaque canton règlera la question du taux d'imposition selon sa situation propre. Le Valais proposera d'ailleurs un taux particulièrement compétitif et prometteur pour l'avenir économique du canton.

Le second volet est social. Il permet un apport de 2 milliards par an à l'AVS. Cet apport provient de la TVA, par le pour cent démographique qui sera affecté à l'AVS et d'une augmentation paritaire entre employé et employeur de 0,15 % des cotisations salariales. Cet apport pragmatique **ouvre la voie à une réforme plus profonde** du système de vieillesse qui permettra de garantir la pérennité du système sur le long terme.

Contact

Thomas Birbaum, président des JLR Valais, [079 268 92 74](tel:0792689274)
secretariat@jlrvalais.ch